

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 19 mars 2018 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Tréveray, président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Didier POIROT, suppléant de M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Régine MILLARAKIS, suppléante de Mme FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. David MAZOYER, Mmes Martine HURAUT et Sarah DEWONCK, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Marc DEMULSANT, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN,
- Mlle Laetitia COLON-MIEUSSET, CLIS.

Etait invité :

- M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes.

1/5

18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36

e-mail : clis.bure@orange.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54

e-mail : sj.clis@orange.fr ou s.jeanditpanel@clis-bure.com

www.clis-bure.com

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B



1) Approbation du PV du CA du 18 décembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Arrêté des comptes 2017

M. OLLIVIER présente le détail du compte de résultat 2017, en soulignant la diminution de la consommation en grande partie liée à l'incertitude quant aux dates de versement des subventions (en octobre pour l'Etat, en janvier 2018 pour AREVA et toujours en attente pour EDF). Cela explique par exemple que, faute de trésorerie disponible, la Lettre du CLIS n'a été ni imprimée, ni distribuée toutes boîtes, comme cela était fait jusqu'à présent (d'où le faible niveau de dépenses en matière de communication déploré par M. LHERITIER).

M. STOLF propose d'alerter le ministère de la transition écologique et solidaire sur ce retard constaté, qui freine l'activité du CLIS. Les membres du CA approuvent cette proposition, en souhaitant que soit également demandée une augmentation de la dotation, dans la mesure où des projets sont identifiés et chiffrés. MM. OLLIVIER et THERIN suggèrent que le CLIS s'adresse aux GIP Meuse et Haute-Marne pour obtenir des moyens supplémentaires. M. FLEURY s'y oppose, estimant que c'est à l'Etat d'assumer ses responsabilités.

L'arrêté des comptes 2017 est adopté par 18 voix (2 abstentions : Mme MILLARAKIS et M. LERAY ; 1 voix contre : M. FLEURY, pour manifester son mécontentement vis-à-vis de l'Etat et le peu de considération qu'il a à l'égard du CLIS).

MM. STOLF et OLLIVIER présentent le projet de programme d'activités 2018 et le budget prévisionnel correspondant, qui sera modifié pour tenir compte du versement de la subvention d'EDF et du reliquat 2017 (notamment les lignes ayant trait à la communication et aux études et recherches).

3) Propositions de la commission « Communication »

M. THERIN indique que la commission a réfléchi à un nouveau mode de diffusion de la Lettre du CLIS, plus large et plus efficace que la distribution toutes boîtes Meuse et Haute-Marne. Il propose que chaque nouveau numéro de la Lettre soit mis en ligne sur le site internet du CLIS et annoncé par voie de presse pour lecture en ligne, commande du numéro ou abonnement gratuit (achat d'espace dans les quotidiens ou hebdomadaires régionaux et sur leur site internet), adressé aux abonnés et éventuellement mis à disposition dans les mairies des communes de la zone de proximité.



Pour le coût d'un numéro de la Lettre ancienne formule (environ 30 000 €), il serait possible d'en éditer trois, en touchant une zone plus large que les seuls départements de la Meuse et de la Haute-Marne, et en augmentant sensiblement le nombre d'abonnés.

M. THERIN propose également que l'action réalisée l'année dernière (remise d'un questionnaire via les facteurs) soit renouvelée sur d'autres communes. Le taux de retour est plutôt positif (12,5 % de l'ensemble des foyers visés, mais 22 % des foyers dans lesquels le questionnaire a effectivement été remis) et les réponses montrent qu'une très large majorité des personnes souhaitent que le CLIS vienne à leur rencontre. C'est pourquoi il est aussi proposé de relancer les communes afin d'envisager d'y organiser des réunions.

Les membres du CA approuvent ces propositions. Concernant les réunions dans les communes, M. LHUILLIER suggère la possibilité de tenir une permanence dans une mairie. La commission étudiera les différentes modalités de rencontre avec les habitants.

4) Candidatures aux fonctions de vice-président et trésorier

M. STOLF rappelle que la durée des mandats de vice-président et de trésorier fixée par les statuts est de deux ans, et que MM. FEUILLET et OLLIVIER ont été désignés en novembre 2015. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation lors de la prochaine réunion du CA.

MM. FEUILLET et FLEURY confirment qu'ils seront candidats pour la vice-présidence, et M. OLLIVIER pour la fonction de trésorier. D'autres candidatures peuvent être déposées d'ici le prochain CA.

5) Intervention de l'ANDRA

M. MAZOYER présente d'une part les modalités de mise en œuvre de la concertation post débat public (menée par l'ANDRA qui a sollicité la CNDP pour la désignation de deux garants, afin d'alimenter la DUP puis la DAC), d'autre part les activités passées et à venir du laboratoire ainsi que les suites de l'accident de janvier 2016 (cf. document joint).

Concernant la concertation, M. FLEURY estime qu'elle n'a jusqu'à maintenant eu aucun effet (enquête publique de 1997 et débats publics de 2005 et 2013) et souhaite que les membres du CA se prononcent sur la participation du CLIS à ce dispositif. Mme MILLARAKIS trouve surprenant de demander de co-construire un projet qui est loin de faire l'unanimité, sachant qu'aucune alternative n'est proposée. Elle ajoute qu'à l'échelon national, le ministre de la



transition écologique et solidaire a mis en place un groupe de travail sur les alternatives possibles au stockage géologique, auquel des ONG ont été conviées.

M. STOLF indique que le CLIS n'est pas co-organisateur de la concertation mise en place par l'ANDRA et qu'il est seulement prévu qu'il participe, en tant que CLIS, au groupe de suivi de l'étude d'impact, afin d'être en mesure d'informer la population sur ce point.

Pour M. LHERITIER, la priorité serait d'organiser un débat pour savoir ce que veulent les habitants des deux départements. Pour M. LERAY, l'ANDRA devrait plutôt se focaliser sur les recherches et les réponses à apporter à l'ASN. Il entend dénoncer l'arrogance et la suffisance des promoteurs du projet qui semblent s'affranchir de l'obligation de sûreté sur une durée trans-générationnelle, malgré les nombreux risques naturels que peut rencontrer le stockage (séismes, failles, infiltration d'eau...) et les retours d'expérience négatifs (WIPP aux Etats-Unis, Asse en Allemagne, Stocamine en Alsace, ou encore les réserves émises par la Cour environnementale suédoise sur le projet de stockage dans le granit).

Concernant les conclusions sur l'accident, M. MAZOYER précise qu'il s'agit de l'analyse d'experts géologues diligentés par l'ANDRA. L'enquête judiciaire n'est pas close à ce jour, et le CHSCT du laboratoire s'est également saisi du sujet, de même qu'Eiffage dans le cadre d'une enquête interne. En réponse à M. FLEURY, qui s'étonne que cet accident ait pu arriver alors que les propriétés de la roche sont supposées bien connues, M. MAZOYER reprend les termes des experts, selon lesquels il n'y a eu aucun signe précurseur. L'accident s'est produit au niveau d'un carrefour, dans une zone avec une fracturation complexe en relation avec la combinaison de deux directions de contrainte.

En réponse à M. LHERITIER, Mme DEWONCK précise que des essais de creusement d'alvéoles de plus de 100 mètres ont bien lieu dans le laboratoire. Par ailleurs, M. MAZOYER confirme à M. FLEURY que des études continuent à être menées sur l'adaptabilité du centre de stockage pour permettre l'accueil éventuel de combustibles usés.

6) Questions diverses

- M. STOLF rappelle que la prochaine AG prévue le 29 mars sera consacrée à la présentation du rapport n° 11 de la CNE. La présentation, comprenant les réponses posées par les membres du CLIS en amont, sera suivie d'un débat oral. Elle sera précédée d'une courte intervention pour faire le point sur la mise en œuvre de l'état de référence sanitaire.



- Mme COMBE souhaiterait obtenir, en plus du tableau récapitulatif des acquisitions foncières de l'ANDRA ou de la SAFER pour le compte de l'ANDRA récemment mis à jour et diffusé, une carte de la région indiquant les différentes parcelles détenues par l'ANDRA. M. MAZOYER répond que cela n'est pas réalisable, principalement pour des raisons de confidentialité, mais que des informations seront disponibles dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact.
- Mme MILLARAKIS signale la venue courant mai ou juin de M. BOUTIN, membre de la CLI de Chinon au titre de France Nature Environnement, chargé par l'IRSN d'un rapport sur les accidents survenus au WIPP. Il doit intervenir au cours de deux ou trois conférences sur le retour d'expérience organisées par Meuse Nature Environnement dans la Meuse et pourrait également participer à une réunion organisée par le CLIS, éventuellement en Haute-Marne. M. JAQUET prendra contact avec M. BOUTIN pour définir les modalités de son intervention.
- M. STOLF fait part aux membres du CA du courrier qu'il a adressé courant février à M. LECORNU, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, l'invitant à rencontrer des membres du CLIS. Ce courrier n'a pas encore reçu de réponse.
- En réponse à M. LERAY, M. MAZOYER précise que l'évacuation du Bois Lejuc devrait permettre à l'ANDRA de procéder à la remise en état ordonnée par le tribunal de Bar le Duc courant avril.

A Bure, le 27 avril 2018

Le Président,


Denis STOLF

Le Vice-Président,


Jean-Michel FEUILLET

5/5 :

18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36
e-mail : clis.bure@orange.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54
e-mail : sj.clis@orange.fr ou s.jeanditpanel@clis-bure.com
www.clis-bure.com

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B

